

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 octobre 2022

Secrétaire de séance : madame Frédérique Fontaine
n°05.10. 4.2.

Finances
Virement de crédits

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la demande de subvention exceptionnelle de l'association Gym Marly-Aulnoy de prendre en charge partiellement les frais de financement de deux cadres sportifs, la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain et développement économique au cours de sa réunion du 26 septembre 2022 a proposé :

- le transfert de crédits en fonctionnement suivant :

Transfert de crédits du chapitre 65 :

Article 6518 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :

- 400 euros

Vers le chapitre 65 :

Article 6574 – subvention de fonctionnement :

+ 400 euros

Il précise que cette somme de 400 € correspond aux 200 € que le conseil municipal a décidé d'allouer au club de gymnastique Marly Aulnoy, suite à sa demande et à 200 € supplémentaires en cas de nouvelle demande de subvention exceptionnelle.

En effet cette anticipation permettrait d'éviter trop de modifications budgétaires à l'approche de la fin d'année.

En conséquence, il propose au conseil municipal d'approuver la proposition de la prospective financière.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
ouï l'exposé de Monsieur le Maire
adhère à sa proposition.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance,
Frédérique Fontaine

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Publié sur le site internet le : **28 octobre 2022**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **26 octobre 2022**